

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 2 mai 2022, tenue à la salle du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita.

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire
Monsieur Jean Gagnon	conseiller
Madame Christine Charlebois	conseillère
Monsieur Émile Dubé	conseiller
Monsieur Danny Michaud	conseiller

Étaient absents :

Madame Claudy Malenfant	conseillère	au siège # 3
Monsieur Alain Forget	conseiller	au siège # 5

Les membres présents forment le quorum.

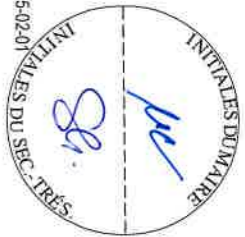
Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30, par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita, Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du rapport financier 2021
 - 3.1. Période de questions concernant le rapport financier 2021
 - 3.2. Reddition de compte dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2021
4. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2022
5. Rapport des délégations de pouvoir
6. Bordereaux des comptes incompressibles
7. Comptes compressibles
8. Transfert de crédit
9. Correspondances
10. Dépôt du premier rapport semestriel
11. Adoption du Règlement no # 304 modifiant le règlement no # 288 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
12. Rapport d'activité annuel du schéma révisé de couverture de risque en incendie
13. Célébrations du 30^e anniversaire du Centre d'action bénévole des Basques
14. Campagne annuelle 2022 – Fondation du réseau de santé et de services sociaux des Basques
15. Renouvellement du contrat d'entretien pour la climatisation
16. Renouvellement d'adhésion 2022-2023 à l'URLS du Bas-Saint-Laurent
17. Renouvellement d'adhésion à la Table de concertation bicalimentaire du Bas-Saint-Laurent
18. Activité reconnaissance –départ à la retraite de madame Marguerite D. Michaud
19. Formation FQM et ADMQ pour la direction générale
20. Dossier
 - 20.1. Voirie été, hiver
 - 20.2. Étangs
 - 20.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
 - 20.4. Comité des Loisirs
 - 20.5. Bibliothèque La Bibliothoise
 - 20.5.1 AGA annuel du CRSBP
 - 20.6. Corporation Premier Jalon
 - 20.7. Corporation Touristique
 - 20.7.1. Résolution d'autorisation pour le projet du sentier d'hébertisme
 - 20.8. Cuisine collective
 - 20.9. Action municipale et famille
 - 20.10 Jardins Rita de Cascia
 - 20.10.1. Demande d'autorisation pour travaux d'infrastructures
 - 20.11 Cimetière l'héritAGE de Sainte-Rita
21. Varia
22. Période de questions
23. Clôture de la session



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Il est proposé par monsieur Danny Michaud:

QUE l'ordre du jour soit accepté après avoir ajouté le point suivant :

- **20.9.1. RÉSOLUTION SUITE À LA SUBVENTION POUR LA POLITIQUE FAMILIALE**

Adoptée

3. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2021

Monsieur Michel Colpron, maire, souligne la présence de monsieur Serge Desjardins, CPA AUDITEUR, CA, de la firme Mallette de Trois-Pistoles et mentionne que la vérification comptable a été effectuée le 1^{er} mars dernier.

Monsieur Serge Desjardins, donne lecture du rapport financier pour l'année se terminant au 31 décembre 2021.

2022-05-02-02

Il est proposé par madame Christine Charlebois et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le rapport financier de la municipalité de Sainte-Rita pour l'année se terminant au 31 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3.1 PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LE RAPPORT FINANCIER 2021

Une période de questions est allouée aux membres du conseil concernant le rapport financier 2021.

3.2 REDDITION COMPTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) 2021

ATTENDU QUE le projet de loi no 122 modifie certaines obligations des municipalités concernant la reddition de compte auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau local;

ATTENDU QUE selon les nouveaux critères des dépenses admissibles pour l'entretien du réseau routier local de l'année 2021, la municipalité doit confirmer le total de ses dépenses admissibles auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

2022-05-02-03

ATTENDU QUE le total des dépenses admissibles pour l'année 2021 s'élevaient à 301 247.\$ incluant les dépenses de voirie hiver;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu à l'unanimité par les membres présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita atteste que les frais encourus pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2021 sont au montant de 301 247.\$ auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 AVRIL 2022

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon:

2022-05-02-04

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

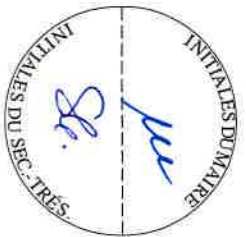
Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de Messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Philippe Dumont, mécanicien et de Madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

6. BORDEREAUX DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 51 702,74\$.

7. COMPTES COMPRESSIBLES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

AGRISCAR	roulettes	120.64 \$	
ATELIER RÉP. GÉNÉRALES	fitting, chaîne, collier, hose, bearing, huile	1 041.38 \$	
ATELIER DE SOUDURE L.P.	boulons, écrous	44.27 \$	
AUTO MOTEUR RDL	bougies, lave-vitre, adaptateur	285.91 \$	
BOUTIQUE FREDHOBBY	vérification portable lent	40.24 \$	
BUANDERIE RDL	boîte à serviettes, saïopatie	41.39 \$	
CARREFOUR RDL	pièces Freighliner	122.84 \$	
ÉNERGIE ET RESS. NAT.	avis de mutation	10.00 \$	
EQUIPEMENT SMS	pièces	681.69 \$	
ÉTHIER AVOCATS	mandat récupération des TPS/TVQ	180.40 \$	
FEDERATION QUEB. MUN.	conception porceaux (RRL 4 ^e rang), formation virt.	4 457.27 \$	
HARNOIS ÉNERGIES	ordinaire sans plomb, diesel, mazout coloré	6 305.54 \$	
LABORATOIRE BSL	analyse centre et eaux usées	313.64 \$	
LE CENTRE ROUTIER 1994	clamp, lampe, belt fan	98.24 \$	
MACPEK	courroie, écrou, boulon, garde-boue, lumière...	645.01 \$	
MAGASIN COOP SQUATEC	marreille, connecteur, boîte électr., couvercle	29.18 \$	
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRIEN	intervention incendie église	1 095.56 \$	
NORDIKEAU	suivi installations	1 669.44 \$	
OK PNEUS	pneus grader	5 039.96 \$	
PIÈCES AUTOM MICHAUD	socket, pistolet, douilles, ruban	363.80 \$	
PLOMBERIE KRIB	fournaise garage	6 429.43 \$	
PUBLICATIONS QUÉBEC	normes ouvrages routiers - tome 5	72.17 \$	
SERV. SAN. A. DESCHÈNES	colleciae contenantur	57.49 \$	
SERVITECH	tenue à jour	186.84 \$	
WURTH	clicquet, rost ofr, film Wurth	156.69 \$	
Total		29 489.12 \$	

2022-05-02-05

Il est proposé par monsieur Danny Michaud:

QUE les comptes au montant de 29 489,12\$ soient approuvés et payés.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 29 489,12\$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

8. TRANSFERT DE CRÉDITS

2022-05-02-06

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon:

QU'un montant de 10 206,00\$ soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
pièces et access. Hiver	233 000 649	entr.rép. Mach./outil./équip.H	233 000 526	1 473.00 \$
entr.rép. Mach./outil./équip.été	232 000 526	entr.rép. Mach./outil./équip.H	233 000 526	4 398.00 \$
entr. Réparation véhicule hiver	233 000 523	entr. Réparation véhicul.voirie	232 000 525	225.00 \$
essence-diesel été	232 000 631	huile chauffage été	232 000 632	3 942.00 \$
articles nettoyage été	232 000 660	fourn.bureau, imprimés.été	232 000 670	16.00 \$
repas inspecteur	261 000 299	cot.versées assoc.+abonn. insp.	261 000 494	49.00 \$
fourniture bureau inspecteur	261 000 670	cot.versées assoc.+abonn. insp.	261 000 494	50.00 \$
pièces-accès. Réseau Égout	241 500 649	enlèvement ordures	245 110 446	53.00 \$
TOTAL				10 206.00 \$

Adoptée

9. CORRESPONDANCE

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

10. DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT SEMESTRIEL

Il est proposé par monsieur Émile Dubé et à l'unanimité des membres présents:

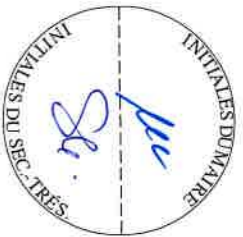
2021-05-02-07

QUE les membres du conseil municipal acceptent le dépôt du premier rapport semestriel de l'année 2022 tel que soumis.

Adoptée

11. ADOPTION DU RÉGLEMENT NO 304 MODIFIANT LE RÉGLEMENT NO 288 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code de éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 4 avril 2022 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 4 avril 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 21 avril;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 12 avril;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement suivant soit adopté.

Adoptée

12. RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DU SCHEMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, un rapport doit être déposé par le préventionniste et adopté par résolution du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita adopte le rapport d'activité annuel en lien avec le schéma révisé de couverture de risques en incendie de la MRC des Basques; ce rapport concerne les activités de l'année 2021 du Service des incendies et de la sécurité civile pour le territoire de la municipalité de Sainte-Rita.

Adoptée

13. CÉLÉBRATION DU 30^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLES DES BASQUES

Monsieur Michel Colpron, maire, mentionne aux conseillers (ères) présents, qu'une invitation pour les célébrations du 30^{ème} anniversaire du Centre d'action bénévole des Basques nous était parvenue par courrier pour un événement qui avait lieu le samedi 30 avril dernier. Comme la date de l'événement est passée, le conseil municipal ne tendra pas compte de ce point à l'ordre du jour.

14. CAMPAGNE ANNUELLE 2022 –FONDATION DU RÉSEAU DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES BASQUES

ATTENDU QUE la Fondation du Réseau de santé et de services sociaux des Basques relance actuellement sa campagne annuelle des membres afin de l'aider à poursuivre sa mission qui est de contribuer au maintien et au développement de la qualité des services de santé et des services sociaux par l'acquisition d'instruments spécialisés et d'équipements à la fine pointe de la technologie;

ATTENDU QUE la mission de la Fondation consiste à recueillir des fonds afin de soutenir financièrement les installations des Basques du CISSS du Bas-Saint-Laurent, de façon à assurer et à rehausser la qualité des soins de santé et des services sociaux offerts dans toute la MRC des Basques;

ATTENDU QUE la campagne annuelle de 2022 est destinée à bonifier le parc des équipements médicaux de l'urgence afin d'améliorer la qualité des examens qui y sont offerts, faciliter le travail des employés ainsi que d'accélérer les services;

Il est proposé par monsieur Émile Dubé et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita renouvelle sa cotisation en tant que membre corporatif au coût de 50,\$ pour l'année 2022.

Adoptée

2022-05-02-10

2022-05-02-09

2022-05-02-08



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour la dépense ci-haut inscrite au montant de 50 \$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

15. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA CLIMATISATION

ATTENDU QUE le contrat d'entretien pour le système de climatisation est à échéance;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita considèrent important de faire faire l'entretien de son système par des techniciens compétents pour exécuter ce travail;

2022-05-02-11

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita renouvelle son contrat d'entretien pour le système de climatisation au Centre multifonctions avec la Cie Ray Réfrigération de Saint-Antoine au coût de 423 98\$ par visite pour un coût annuel de 847,96\$ taxes en sus.

Adoptée

16. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2022-2023 À L'URLS DU BAS-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu une demande de renouvellement d'adhésion de l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) pour l'année 2022-2023;

ATTENDU QU'en devenant membre le comité des loisirs de Sainte-Rita bénéficie de différents programmes et services;

ATTENDU QUE le coût annuel est de 75,00\$ pour les municipalités de 500 habitants et moins.

2022-05-02-11

Il est proposé par monsieur Émile Dubé;

QUE la municipalité de Sainte-Rita renouvelle son abonnement à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) pour l'année 2021-2022 au coût de 75, \$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour la dépense ci-haut inscrite au montant de 75 \$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

17. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA TABLE DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita est invitée à renouveler son adhésion à la **Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCBBSL)**;

ATTENDU QUE cette instance de concertation à but non lucratif est un acteur collectif régional né d'une volonté commune des acteurs du secteur bioalimentaire de la région;

ATTENDU QU'elle regroupe des organisations représentant ou soutenant les différents maillons du système bioalimentaire bas-laurentien;

ATTENDU QUE renouveler l'adhésion il en coûte 100, \$ annuellement;

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

2022-05-02-13

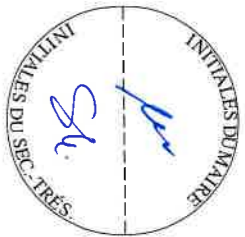
QUE la municipalité accepte de renouveler son adhésion à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent au coût de 100, \$, afin d'offrir notre soutien et ainsi nous donner accès à de l'information de première main concernant ce secteur d'activité primordial au développement de notre région.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour la dépense ci-haut inscrite au montant de 100, \$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

18. ACTIVITÉ RECONNAISSANCE –DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME MARGUERITE D. MICHAUD

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita désirent souligner de belle façon le départ à la retraite de madame Marguerite D. Michaud qui a œuvré au sein de la municipalité durant plus de 12 ans;

ATTENDU QUE le travail effectué en tant que directrice générale / secrétaire-trésorière a toujours été d'une qualité remarquable malgré tous les embûches rencontrées;

2022-05-02-14

Il est proposé par madame Christine Charlebois et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte d'organiser une soirée de reconnaissance en formule 5 à 7 le vendredi 27 mai prochain et d'y convier tous les employés municipaux, tous les membres du conseil municipal ainsi que leurs conjoints respectifs;

DE MANDATER madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, pour l'achat de vins et de bières et de confier la confection de quelques bouchées, crudités et dessert à madame France Gagnon du Potager F. Gagnon, en tant que traiteur de notre municipalité, le tout pour un coût de + ou – 500.\$.

Adoptée

19. FORMATION FQM ET ADMQ POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE la FQM offre des conférences web, une portant sur l'application du *PL 59 en SST* gratuitement ainsi qu'une autre portant sur le *PL 64- Protection des renseignements personnels* au coût réduit de 60.\$ taxes en sus;

ATTENDU QUE ces webinaires sont importants pour tous les employeurs municipaux et qu'il est important de connaître les impacts qu'auront ces lois dans la gestion des employés;

2022-05-02-15

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita autorise l'inscription de madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, à ces deux conférences web dont une au coût de 68.99\$ taxes incluses.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour la dépense ci-haut inscrite au montant de 68,99.\$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

20. DOSSIER

20.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Les balises sont pratiquement ramassées
- Plusieurs rangs ont déjà été nivelés
- Le garage et la cour du garage municipale ont été nettoyés

20.2 ÉTANGS

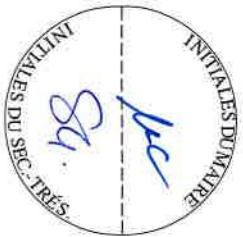
Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Une maintenance a été effectuée par monsieur Philippe Dumont, mécanicien, aux équipements des étangs aérés et que tout est sous contrôle

20.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

- Conseil de la MRC le 20 avril à Notre-Dame-des-Neiges
- C.A. de la MRC le 6 avril à Trois-Pistoles
- Prochain C.A. le 11 mai à Trois-Pistoles
- Prochain conseil le 25 mai à Trois-Pistoles



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

MUNICIPALITÉ :

- Rencontre virtuelle du comité de revitalisation le 21 avril dernier avec madame Sergine Gagnon

20.4 COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Émile Dubé, président, informe les membres du conseil municipal que :

- En préparation pour le terrain de jeux estival, étant donné le nombre élevé de participants au terrain de jeux été passé et la surcharge de travail pour une seule animatrice, nous passerons à deux animatrices cette année. Nous avons demandés une subvention à Emploi Été Canada pour payer 2 salaires. Advenant le cas où Emploi Été Canada n'accepterait pas de subventionner deux salaires, des fonds seront disponibles auprès de Cosmoss les Basques. Cosmoss peut également défrayer un montant pour l'achat de nouveaux équipements sportifs.
- Maïlika Turcotte sera une des deux animatrices.

20.5 BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIOTHOISE

Monsieur Jean Gagnon, responsable, informe les membres du conseil municipal que :

- Rien de spécial, la bibliothèque est ouverte selon l'horaire habituel.

20.5.1 AGA ANNUEL DU CRSBP

ATTENDU QUE le CRSBP, le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent, procédera à son AGA pour l'année 2021 en présentiel, le 4 juin prochain à l'Hotel Universel de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE les responsables et les représentants municipaux sont invités à y assister et que le dîner et la journée sont complètement gratuits;

Il est proposé par madame Christine Charlebois:

2022-05-02-16

QUE madame Sergine Gagnon, responsable et monsieur Jean Gagnon, représentant municipal soient autorisé à assister à l'AGA du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent et de défrayer les coûts de transport au montant de 55.20\$ taxes incluses lors de cette journée.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour la dépense ci-haut inscrite au montant de 55.20 taxes incluses\$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

20.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- L'AGA est à prévoir bientôt, sinon tout va bien.

20.7 CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Émile Dubé, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Une rencontre a eue lieu le 13 avril dernier, la majorité des activités à planifier ont été élaboré. Une prochaine rencontre est prévue pour mercredi le 28 mai.

20.7.1. RÉSOLUTION D'AUTORISATION POUR LE PROJET DU SENTIER D'HÉBERTISME

ATTENDU QUE le comité de la Corporation Touristique de Sainte-Rita désire déposer un projet de parc d'hébertisme sur les terrains du Centre Multifonctions et désire déposer une demande de subvention dans le cadre du programme du comité de vitalisation;

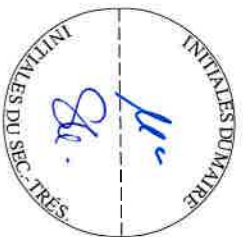
ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita désire réaménager le parc existant qui est devenu désuet et moins attrayant pour nos jeunes mais aussi ceux des communautés avoisinantes;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

2022-05-02-17

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita appuient le projet pour la création d'un parc d'hébertisme et par le fait même, autorisent l'utilisation des terrains du Centre Multifonctions pour l'élaboration de ce parc.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

20.8

CUISINE COLLECTIVE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Lors du deuxième atelier le 19 avril dernier seulement 4 participants étaient présents. Un dernier atelier aura lieu le 17 mai prochain.

20.9

ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- Pour la suite du dossier en lien avec la subvention reçue, une demande d'appui a été adressée à la municipalité pour la suite du dossier.

20.9.1. RÉSOLUTION POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon, conseiller au siège no1, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

2022-05-02-18

D'AUTORISER madame Christine Charlebois, conseillère au siège no2, à signer au nom de la municipalité de Sainte-Rita tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022;

ET CONFIRMER que madame Christine Charlebois, conseillère au siège no2, est l'élu(e) responsable des questions familiales.

Adoptée

20.10

JARDINS RITA DE CASCIA

Monsieur Alain Forget, représentant, étant absent, aucun compte rendu n'est transmis.

20.10.1. DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE les jardins Rita de Cascia désirent procéder à des travaux sur le lot municipal 28-P (#2313-64-9994) afin de poursuivre son développement et que la totalité des sommes nécessaires pour les travaux sera déboursée par les jardins Rita de Cascia;

ATTENDU QUE les jardins Rita de Cascia demande l'autorisation et l'appui du conseil municipal pour effectuer les travaux suivants :

- L'installation d'un puits artésien permettant l'autonomie de l'endroit en eau propre;
- Le raccordement électrique de terrain via une ligne souterraine;
- La construction d'un bâtiment chauffé permettant d'abriter le panneau électrique, la pompe du puits artésien et d'autres équipements d'importances.

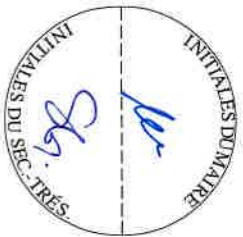
ATTENDU QUE les travaux seront confiés à des professionnels et exécutés en conformité avec les règlements municipaux et les Lois en vigueur;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

2022-05-02-19

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita autorise la tenue des travaux d'infrastructures, de l'installation d'un puits artésien ainsi que du raccordement électrique du terrain via une ligne souterraine, le tout afin de permettre aux jardins Rita de Cascia de consolider leur projet de serra et de jardins collectif pour que l'autonomie que procurera ces ajouts importants permettent également de propulser le développement de nouveaux projets et de créer de nouvelles possibilités au partenariat avec l'école des Jolies-Vents de Sainte-Rita et le CSS du fleuve et des lacs.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

20.11 CIMETIÈRE L'HERITAGE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Une première rencontre est prévue pour le 11 mai prochain.

20. VARIA

Aucun point n'a été ajouté à l'ordre du jour.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucuns citoyens dans la salle.

22. CLÔTURE DE LA SESSION

À 21 h 10 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par monsieur Émile Dubé;

QUE la présente séance soit close.

Adoptée à l'unanimité

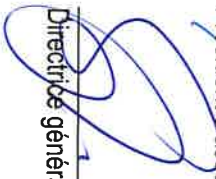
2022-05-02-20

Les Éditions Juridiques FD Inc., www.fd.qc.ca, 1-800-363-9251, No. F026

Signé :



Président d'assemblée



Directrice générale / greffière-trésorière

Je, Michel Colpron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.